



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 08/2024 :

**Demande d'un crédit complémentaire de  
CHF 12'097'811.93 TTC pour la construction du complexe  
scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 28 mai 2024 avec Messieurs les Municipaux Philippe Esseiva et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue.

La commission tient à remercier les Municipaux présents pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

Cependant, nous souhaitons apporter un commentaire quant à la présentation du point 3. Coûts.

Il fait mention dans le préavis d'un surcoût pour l'ensemble des montants initialement budgétés en 2018 de 20%. En réalité le surcoût se monte à ~ 28% si l'on tient compte du raisonnement suivant :

	Déjà approuvé par préavis	Crédit complémentaire	
Concours d'architecture	357'824.15		
Etude détaillée	2'614'363.92		
Crédit de construction, yc divers et imprévus de 5%	29'000'000.00		
Accès routier	330'000.00	66'000.00	
Total des autres prestations complémentaires		2'158'072.00	<i>Selon détail préavis</i>
<b>Sous-total crédit complémentaire</b>		<b>2'224'072.00</b>	
Divers et imprévu 10% / uniquement sur compléments		222'407.20	
Complément divers et imprévu sur crédit / seul 5 % de prévu		1'450'000.00	+ 5 %
Surcoût réel au crédit de construction		8'201'332.73	+ 28 %
<b>Total</b>	<b>32'203'188.07</b>	<b>12'097'811.93</b>	<b>44'400'000.00</b>

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 12'097'811.93 TTC  
pour la construction du complexe scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès**

---

**2. Examen du préavis**

**Estimation des coûts :**

L'estimation des coûts résulte d'appels d'offres selon le droit des marchés publics.

Il est prévu une réserve de 10% pour divers et imprévu de chantier.

**Modalités de financement :**

Le financement de ce préavis est prévu par un emprunt.

Le plafond d'endettement actuel est de CHF 57 millions avec un engagement de CHF 15,7 millions.

Notre marge de CHF 41,3 millions est donc inférieure au montant total de CHF 44,4 millions.

Si notre endettement restait inchangé d'ici la revente du bâtiment, une demande d'augmentation du plafond ou une vente partielle à l' AISGE en cours de chantier serait donc nécessaire.

Rappelons que l'intégralité du projet et de ses coûts de financement seront repris par l' AISGE lorsque la construction du bâtiment sera achevée.

A terme, il ne restera donc aucune trace de cet investissement dans les comptes de notre commune.

**Amortissement :**

Aucun amortissement n'est nécessaire.

**Risques particuliers liés à cet investissement :**

En cas de refus du présent préavis par le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids, l'investissement à ce jour de prêt de CHF 4,5 millions sera à la charge de la commune d'Arzier – Le Muids.

**Amendements :** Aucun.

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 12'097'811.93 TTC  
pour la construction du complexe scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès**

---

**3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 08/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 12'097'811.93 TTC pour la construction du complexe scolaire CSI LE Bix ainsi que sa route d'accès ;
2. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 12'031'811.93 au préavis 10/2018.
3. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 66'000.00 au préavis 13/2019.

Arzier-Le Muids, le 18 juin 2024

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Pascal VOUTAT

Didier HERMANN

Matthieu WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur